



Dispositifs disponibles à destination des étudiantEs sages-femmes en situation de handicap :

- > Pôle Handicap,
- > Service Handicap Santé Étudiante,
- > SUMPPS,
- > Campus Picpus de l'AP-HP entièrement accessible,
- > Sanitaires adaptés.

Démarches pour la demande d'aménagements :

Après avoir vu unE médecin généraliste, il ou elle peut déposer un dossier auprès du service de santé étudiant qui soumet ensuite une proposition d'aménagement à l'équipe pédagogique.

Aménagements d'examens proposés dans l'établissement de maïeutique :

- > Tiers temps.

Aménagements possibles pour les stages :

- > Réalisation de garde de jour exclusivement,
- > Diminution de la durée d'une garde de 10 à 12h,
- > Changement de lieu de stage pour rapprochement du domicile.

Contact :

Service Handicap Santé Étudiante

Sorbonne Université - Tour 22-33, niveau Jussieu,
4 place Jussieu, Paris.

Ouvert du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 14h et de 14h à 17h.

SUMPPS Sorbonne Université

15 rue de l'École de Médecine, Escalier G, 3e étage, Paris.

Tél. : 01 40 51 10 00

Site : santetudiant.com

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h.